



Administration communale
de Dippach

Gestion des déchets
Fourniture d'eau

Démarches à effectuer en cas de déménagement

Coordonnées du citoyen dans la commune de Dippach		
Nom Prénom		
N° et Rue	CP	Localité
Téléphone / GSM		Email

1) Restitution de poubelles

	Déchets ménagers
<input type="checkbox"/>	60 litres
<input type="checkbox"/>	80 litres
<input type="checkbox"/>	120 litres
<input type="checkbox"/>	240 litres

	Matières recyclables
<input type="checkbox"/>	240 litres
<input type="checkbox"/>	120 litres
<input type="checkbox"/>	240 litres
<input type="checkbox"/>	120 litres
<input type="checkbox"/>	240 litres

Veillez cocher les cases correspondantes

**Veillez apposer l'autocollant « à enlever » sur le couvercle des récipients vides !
Les autocollants sont disponibles aux guichets de l'administration communale.**

2) Lecture compteur d'eau

Numéro compteur		Lecture		Date	

3) Restitution de la carte d'accès du centre de recyclage

Comme il s'agit d'une carte d'accès strictement personnelle, il est obligatoire de restituer la carte d'accès à la commune lorsque vous changez de domicile. Le cas échéant, la non-restitution de la carte vous sera facturée.

_____, le _____
Signature du demandeur

À renvoyer à : Administration communale de Dippach – BP 59 – L-4901 Bascharage
recycling@dippach.lu

Réservé à l'Administration communale

	Date	par
Information		
Enlèvement		
GESCOM		
Facturation		



Administration communale
de Dippach

Démarches à effectuer en cas de déménagement

Chers citoyens,

Au moment de votre déclaration de changement de domicile à la commune, nous vous prions de :

- nous restituer votre carte personnelle donnant accès au centre de recyclage
- nous communiquer le niveau d'affichage de la consommation de votre compteur d'eau
- veiller à ce que tous vos récipients à déchets soient libres de tout objet dans un proche futur, mais au plus tard le jour même du prochain vidage des poubelles à déchets ménagers, facilement accessibles et munis des autocollants « à enlever » sur le couvercle des récipients. Les autocollants vous seront remis au moment de votre déclaration de changement de domicile à nos guichets de la population. Vous seriez contactés par un membre de notre personnel technique afin de fixer un rendez-vous pour l'enlèvement des récipients.